

Juin 2017

# DÉCRYPTAGES

Les fiches outils à destination des élus

## COÛT SALARIAL, CHARGES SOCIALES ET FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Le coût salarial horaire, toutes charges comprises, est en France proche de la moyenne des pays de l'Union européenne où la protection sociale est la plus développée. La part des cotisations sociales qui entrent dans la composition de ce coût est la plus élevée en France, suivie de la Belgique et de l'Allemagne. A l'opposé, elle est très faible au Danemark et au Royaume-Uni.

Si l'on tient compte des dotations budgétaires de l'État et des collectivités locales, les types de financement de la protection sociale sont très diversifiés dans l'Union. Dans certains pays, les dotations budgétaires dominent. La France fait partie du groupe où ce financement repose majoritairement sur les cotisations sociales. Cependant, le poids des cotisations sociales (63,7%) a baissé depuis 1990, il est aujourd'hui inférieur à celui de l'Allemagne (66,2%). Cette évolution s'explique par la montée en puissance de la CSG, impôt affecté exclusivement à la protection sociale, dont le montant est supérieur à celui de l'impôt sur le revenu (90 milliards d'euros, contre 70 milliards en 2013), et par la réduction des charges patronales sur les bas salaires.

**éthix**

37, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
Tél. 01 58 53 53 00 - Fax. 01 43 49 08 14  
[www.ethix.fr](http://www.ethix.fr) - [courrier@ethix.fr](mailto:courrier@ethix.fr)

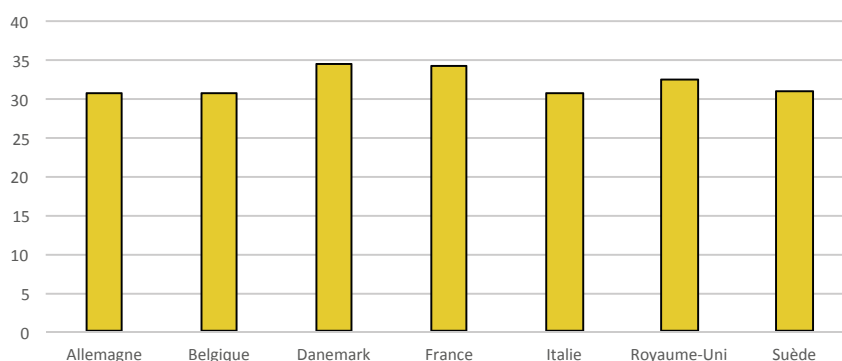
# LE COÛT SALARIAL EN FRANCE ET DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le coût salarial, et les cotisations sociales, qui grèveraient ce coût en France excessivement par rapport aux autres pays européens, font l'objet d'un débat récurrent dans notre pays. Ce débat peut être éclairé par les données fournies par Eurostat, l'institut européen de la statistique, qui met à disposition<sup>1</sup> un vaste ensemble de données comparatives sur les coûts salariaux, et les sources de

financement de la protection sociale.

On se concentre ici sur les principaux pays qui ont un système de protection sociale avancé, c'est-à-dire dont les recettes affectées au système de protection sociale, par rapport à leur PIB, sont supérieures à la moyenne européenne (qui est de 30% en 2014, dont 30,7% pour l'Allemagne, à 34,2% pour la France, graphique 1).

**GRAPHIQUE 1 : TOTAL DES RECETTES DES ORGANISMES PUBLICS DE PROTECTION SOCIALE PAR RAPPORT AU PIB (EN %), 2014**



Source : base Eurostat disponible sur : [ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database](http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database), tableau : spr-rec-sumt.

## Définition de la protection sociale, et des modalités de son financement<sup>2</sup>

Le Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale (SESPROS) sert notamment de base aux données fournies par Eurostat. La protection sociale y est définie comme « toutes les interventions d'organismes publics ou mutualistes destinées à soulager

les particuliers de la charge d'un ensemble défini de risques ou de besoins, à condition qu'il n'y ait ni contrepartie, ni arrangement individuel en cause ». C'est donc l'aspect collectif des interventions qui différencie le système de protection sociale des assurances privées. SESPROS distingue huit fonctions de la protection sociale : maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie (allocation veuvage, allocation décès), famille/

enfants, chômage, logement, exclusion sociale).

Le financement de la protection sociale provient essentiellement de deux sources. Les cotisations sociales à la charge des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, bénéficiaires de pensions). Deuxièmement, les contributions publiques désignent l'ensemble des ressources fiscales dont bénéficie le système de protection sociale.

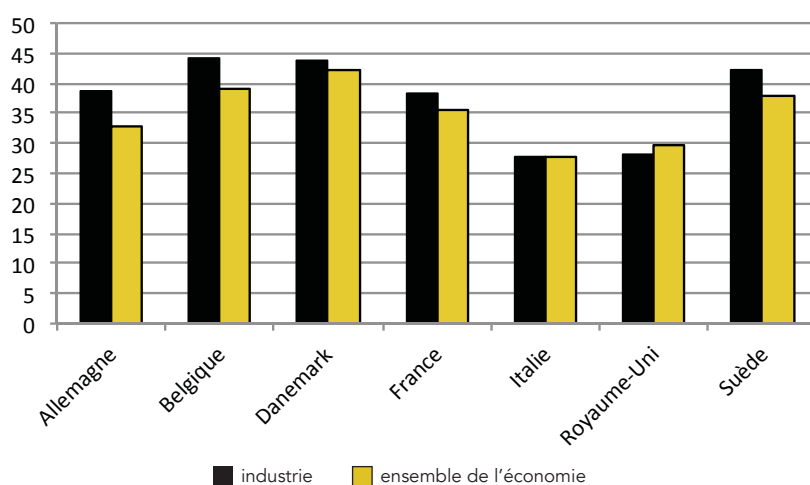
1. Les bases de données d'Eurostat peuvent être consultées sur [www.ec.europa.eu/eurostat/fr](http://www.ec.europa.eu/eurostat/fr).

2. Haut Conseil de la Protection Sociale (2014), « Analyse comparée des modes de financement de la protection sociale en Europe », disponible sur [www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport\\_international\\_hcfi-ps.pdf](http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport_international_hcfi-ps.pdf)

En 2016, la France occupe une position moyenne dans le classement du coût salarial horaire toutes charges comprises, dans l'industrie, et pour l'ensemble de l'économie. La Suède, le Danemark, ainsi que la Belgique, dépassent les quarante euros. A l'inverse, l'Italie et le Royaume-Uni ont un coût salarial horaire

inférieur à 30 euros. L'Allemagne et la France ont des coûts salariaux très proches, légèrement supérieurs dans l'industrie allemande (38,8 euros, pour 38,3 pour la France), et légèrement inférieurs en Allemagne si l'on prend en compte l'ensemble des secteurs d'activité (33 euros pour l'Allemagne, et 35,2 pour la France).

**GRAPHIQUE 2 : COÛT SALARIAL HORAIRE  
TOUTES CHARGES COMPRISES EN EUROS, 2016**



Source : base Eurostat disponible sur : [ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database](http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database), tableau lc-lci-lev

## UN MONTANT DE COTISATIONS SOCIALES TRÈS DIFFÉRENT SUIVANT LES PAYS

Pour décomposer le coût salarial en cotisations à la charge des employeurs d'une part, et des salariés d'autre part, Eurostat fournit des données portant sur les rémunérations annuelles. Celles-ci intègrent la durée annuelle effective du travail. Il faut mentionner que cette durée est, parmi les pays étudiés, la plus élevée au Royaume-Uni et en Allemagne (respectivement 1874 heures, et 1845 heures) et la plus faible en France et en Suède (respectivement 1646 heures, et 1664 heures)<sup>3</sup>. Nous passons donc à présent à une analyse en termes de revenus des salariés, et décomposons ce revenu en prenant en compte les deux catégories de cotisations assises sur les salaires, et l'impôt sur leur revenu salarial. Pour les cotisations sociales, deux catégories de pays

doivent être distinguées. Tout d'abord ceux où les cotisations sociales sont relativement faibles, en premier lieu le Danemark et le Royaume-Uni. A l'autre extrémité, se trouve la France, suivie de près par la Belgique, puis l'Allemagne. A noter qu'en France ce sont surtout les cotisations à la charge des employeurs qui sont élevées. L'Italie et la Suède se trouvent dans une situation médiane. Par ailleurs, Le salaire net de cotisations sociales supporte le poids des cotisations. C'est ainsi que le salaire annuel en France net de cotisations est le plus faible des pays considérés, juste au-dessus de l'Italie.

On prend en compte ensuite l'impôt sur le revenu des personnes physiques payé par un salarié célibataire qui

3. COE-Rexecod (2016), *La durée effective annuelle du travail en France et en Europe*, document de travail n.59, disponible sur [www.coe-rxecod.fr](http://www.coe-rxecod.fr)

reçoit un salaire correspondant à la moyenne de chaque pays. Cet impôt n'est pas spécialement affecté à la protection sociale, mais entre dans la masse des impôts collectés par l'État, dont une partie, variable selon les

pays, sert à financer la protection sociale. Les pays où les cotisations sociales sont peu élevées ont fortement recours à l'impôt sur le revenu, et inversement pour les pays où les cotisations salariales sont élevées.

**TABLEAU 1. COÛT SALARIAL, COTISATIONS SOCIALES ET SALAIRES ANNUELS NETS DE COTISATIONS ET D'IMPÔTS POUR UN SALARIÉ CÉLIBATAIRE EMPLOYÉ À PLEIN TEMPS, ET PAYÉ AU SALAIRE MOYEN DE L'ÉCONOMIE, EN EUROS, 2013.**

	Coût salarial annuel total en euros	Cotisations à la charge de l'employeur/coût salarial (en %)	Cotisations à la charge des salariés/coût salarial (en %)	Salaire net de cotisations sociales en euros	Salaire net de cotisations et d'impôt sur le revenu en euros
Allemagne	53 310 €	16,2	17,1	35 570 €	27 070 €
Belgique	60 000 €	23,0	10,8	39 730 €	26 610 €
Danemark	53 060 €	-	2,7	51 630 €	32 770 €
France	51 640 €	28,7	9,8	31 750 €	26 400 €
Italie	39 640 €	24,3	7,2	27 160 €	21 150 €
Royaume-Uni	46 380 €	9,8	8,5	37 930 €	31 780 €
Suède	59 540 €	23,9	5,3	42 140 €	33 980 €

Source : base Eurostat disponible sur : [ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database](http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database) ; tableau *earn-nt-net*, calculs de l'auteur. 2013 est la dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

Un cas d'école est constitué par le Danemark, pays où les cotisations sociales sont très faibles, et pour lequel le prélèvement fiscal sur le revenu du salarié qui reçoit une rémunération moyenne est très élevé. La fiscalité sur le revenu du salarié est aussi relativement forte en Allemagne, en Belgique, et en Suède. A l'inverse, la France se caractérise par une fiscalité relativement faible sur le revenu d'une personne seule rémunérée au salaire moyen. Finalement, on observe une certaine

convergence du salaire net de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Pour la France, ce salaire se trouve presque à parité avec la Belgique et l'Allemagne. Les pays d'Europe du nord et le Royaume-Uni se trouvent au-dessus.

Mais le poids de la fiscalité, n'est que partiellement pris en compte, puisqu'il ne s'agit jusqu'à présent que de l'impôt sur le revenu salarial.

## LE RÔLE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DANS LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Le graphique 3 concerne un champ beaucoup plus large que le graphique 2, et le généralise donc. En effet, les cotisations à la charge des personnes protégées incluent d'autres personnes que les salariés : les travailleurs indépendants et les retraités. Surtout, les contributions publiques comprennent les impôts et taxes collectés

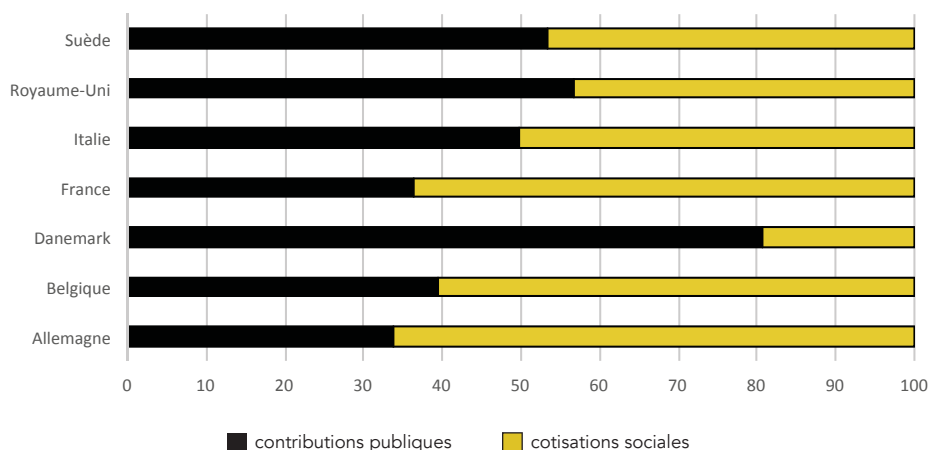
par l'État et les collectivités locales : impôts sur le revenu (du travail, mais aussi de l'épargne), et les autres recettes budgétaires (TVA, taxes sur les produits pétroliers, impôts sur les sociétés, impôt sur le capital et la fortune...) qui ne sont pas spécialement affectées à la protection sociale, mais participent néanmoins à son

financement dans le cadre des dotations budgétaires aux différents régimes de protection sociale. De plus ces contributions comprennent les impôts qui sont spécialement affectés à la protection sociale, comme la CSG (Contribution Sociale Généralisée) en France. Les deux modèles de financement de la protection sociale apparaissent encore plus clairement que précédemment. Le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni puisent

largement dans les recettes publiques pour financer leur protection sociale. Pour les autres, ce sont les cotisations sociales qui dominent.

De plus, la position de la France change nettement par rapport à la prise en compte des seules cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu salarial. En effet, la part des contributions publiques est supérieure à celle de l'Allemagne.

**GRAPHIQUE 3 : PART RESPECTIVE DES COTISATIONS SOCIALES À LA CHARGE DES EMPLOYEURS ET À LA CHARGE DES PERSONNES PROTÉGÉES D'UNE PART, ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES D'AUTRE PART.**



Source : base Eurostat disponible sur : [ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database](http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database), tableau : spr-rec-sumt, 2014 est la dernière année pour laquelle les données sont disponibles.

## POUR LA FRANCE : L'EFFET DE LA CSG ET DE LA BAISSSE DES COTISATIONS DES EMPLOYEURS SUR LES BAS SALAIRES

La CSG, impôt dont le produit est entièrement affecté à la protection sociale, est une particularité du système de protection sociale en France. Créée en 1991, elle était au départ uniquement affectée à la branche famille. Cette contribution a été progressivement affectée à d'autres prestations, notamment à l'assurance-maladie et au fonds de solidarité vieillesse. Son assiette est à présent très large et repose sur les revenus d'activité (qui apportent 70% du total de la contribution), sur les revenus de remplacement (essentiellement les pensions

de retraite, 18,4%), sur les revenus du capital (11,3%), et sur les revenus des jeux et paris (0,3%). En 1994, la CSG a rapporté 15 milliards d'euros, 57 milliards en 2000, et 90 milliards en 2013 (4,5% du PIB)<sup>4</sup>, un montant supérieur à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (70 milliards, soit 3,5% du PIB).

Parallèlement, les baisses de cotisations des employeurs sur les bas salaires, entamée en 1993 avec l'exonération des cotisations familiales sur les salaires au voisinage du SMIC, ont été suivies par de nombreuses autres

4. Cour des Comptes (2014), Rapport sur la Sécurité Sociale 2013, disponible sur [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

dispositions, notamment les « exonérations Fillon » de 2003, et la nouvelle vague du pacte de responsabilité et solidarité entré en vigueur en 2015. Selon nos calculs, effectués sur la même base que le tableau 1, les cotisations des employeurs sur un salaire égal à la moitié du salaire moyen (7% au dessus du SMIC) représentaient en France 15,9% du coût salarial total en 2013<sup>5</sup>. Pour l'Allemagne, ces mêmes cotisations représentaient 19,2% de ce coût salarial. Du fait de la baisse des cotisations sociales et de la montée en puissance de la CSG, alors que les cotisations sociales représentaient en 1990, 81,8% du financement de la protection sociale, elles représentent aujourd'hui 63,7%, un taux légèrement inférieur à l'Allemagne (66,2%). A présent, la France n'est nullement atypique dans le contexte européen en ce qui concerne le coût salarial horaire total, et la répartition des charges de financement de la protection sociale entre cotisations

sociales et contribution publique par l'impôt. La CSG a progressivement augmenté la part des contributions publiques dans le financement de la protection sociale. Pour l'avenir, une prolongation de cette tendance d'allègement des cotisations à la charge des entreprises et (ou) des salariés, reposerait nécessairement sur un surcroît de contributions publiques. Ce pourrait être une augmentation de la TVA, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ou de la CSG. Dans ce dernier cas, si l'objectif était de réduire les cotisations à la charge des employeurs, toutes les catégories sociales seraient touchées (à l'exception des détenteurs de capitaux financiers, si les revenus de ces capitaux étaient retirés de l'assiette de calcul de la CSG). S'il s'agissait de diminuer les cotisations à la charge des salariés, ce seraient les revenus de remplacement qui seraient impactés (essentiellement les pensions de retraite).

---

*Dominique REDOR - Professeur Émérite à l'université de Paris-Est*  
*domredor@free.fr*

---

5. 2013, est la dernière année pour laquelle les données d'Eurostat sont disponibles. Pour 2015 et les années suivantes, les cotisations sur les bas salaires ont à nouveau baissé avec le pacte de responsabilité et de solidarité.